



DELIBÉRATION N° 94/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

**OBJET :
FINANCES**

**Riom Limagne et Volcans –
Demande d'un fonds de concours
pour la réhabilitation et la
requalification d'un bâtiment
communal**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

Était absente : Mme Christiane ZELUS.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'assemblée que par délibération n° 08/2022 en date du mardi 13 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a approuvé le règlement du fonds de concours dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2023.

L'article 4 dudit règlement stipule que les fonds de concours seront exclusivement attribués à des projets d'investissement dont la commune est maître d'ouvrage et propriétaire foncier de l'emprise du projet.

Ces projets peuvent notamment porter sur :

- La rénovation de bâtiments publics,
- Les travaux de transition énergétique,
- La restauration du patrimoine local,
- La rénovation ou la création d'équipements culturels ou sportifs,
- Le développement de l'offre de soins,
- Le développement des voies douces ou mode de déplacement doux,
- Les aménagements touristiques,
- Les travaux de voirie communale...

Dans ce cadre, la Commune de Volvic souhaite demander un fonds de concours au titre de la réhabilitation et la requalification d'un bâtiment communal sis 37, Rue de la Libération à Volvic et dont l'emprise foncière est située sur la parcelle cadastrée AR 671.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un local commercial au rez-de-chaussée d'une superficie de 40 m² et en l'aménagement d'un logement type F5 sur 3 niveaux d'une superficie de 150 m².

A ce titre, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet d'architecte SARL BRUNO BRUN en date du 17 février 2023.

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

COMMUNE	BÂTIMENT CONCERNÉ	TYPLOGIE DE TRAVAUX	COÛT DE L'OPERATION HT	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	FONDS DE CONCOURS RLV
VOLVIC	Bâtiment communal	Réhabilitation et requalification du bâtiment	210 250 €	105 125 €	105 125 €

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans une demande de fonds de concours relative à la rénovation d'un bâtiment communal et selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
Le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

